

## INFORMATIONS AUX PARENTS

### Rentrée 2023

Chers parents,  
Comme chaque année, avec la rentrée, voici son traditionnel lot d'informations...  
Merci d'en prendre bonne note, **bonne rentrée à tous !**

Virginie TOURENC

#### 1. HORAIRES :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin, de 9 à 12 h ; l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30.  
Les portes de l'école sont ouvertes dix minutes avant la classe, soit 8 h 50 et 13 h 20.

Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité, l'importance et l'obligation pour votre enfant d'aller à l'école chaque jour ouvrable, et ce dans le plus strict **respect des horaires**. Pour toute absence, **merci de prévenir aussitôt et systématiquement l'école**.

#### 2. AUTORISATION D'ABSENCE :

**En relation directe avec le caractère obligatoire de l'école, on n'informe pas la maîtresse de la classe ou la directrice d'une absence mais on en demande l'autorisation** avec des éléments de justification tant vrais que précis.

Si accord, il vous sera notifié par écrit au bas de votre demande.

Si vous devez exceptionnellement récupérer votre enfant pendant le temps scolaire, vous devrez signer une décharge de responsabilité que la maîtresse de la classe vous remettra.

#### 3. PRISE DE MEDICAMENTS A L'ECOLE :

**La prise de médicaments à l'école est interdite.**

Nul enfant n'a le droit d'être en possession de quelque médicament que ce soit à l'école : tout traitement pour une affection saisonnière de courte durée (par exemple de type bronchite...) doit être administré à domicile. Toutefois, l'enfant peut avoir besoin de prendre des médicaments pendant le temps scolaire pour une pathologie au long cours. Dans ce cas, vous contacterez la maîtresse de la classe le plus tôt possible pour la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

#### 4. ASSURANCE SCOLAIRE :

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant : toutefois, pour toute activité à caractère facultatif (sortie, séance récréative...), une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire. Vous devez donc :

- soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en **responsabilité civile et en individuelle corporelle** ;
- soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

#### 5. LECTURE ET RETOUR DES DOCUMENTS DE RENTREE :

Dès aujourd'hui et dans les jours à venir, vous recevrez les traditionnels documents de rentrée. Merci de les renseigner avec précision et de nous les retourner dans le temps imparti.

- **fiche confidentielle de renseignements** : retour urgent souhaité : ces renseignements nous sont essentiels.
- **documents d'assurance MAE** : à lire attentivement et à retourner directement au siège de la MAE (enveloppe jointe), en aucun cas à l'école.

## 6. **COMMUNIQUER :**

- Consulter régulièrement le panneau d'affichage de l'école.
- Le compte-rendu des conseils d'école est consultable sur le blog de l'école.  
**<http://blogsenclasse.fr/19-turenne-ecole/>**
- La maîtresse de la classe est votre interlocuteur privilégié. Lors de la réunion de classe, elle vous précisera les modalités de rencontre.
- Il vous est toujours possible de prendre rendez-vous avec moi-même pour toute question d'ordre général.

## 7. **LES VÊTEMENTS :**

Merci de noter **systematiquement** le nom de votre enfant sur ses vêtements.

## 8. **VACANCES SCOLAIRES 2023 – 2024 (zone A) :**

**Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.**

<b>VACANCES</b>	<b>DATE DE FIN DES COURS</b>	<b>DATE DE REPRISE</b>
Rentrée scolaire des élèves		Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Vendredi 21 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Vendredi 23 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Vendredi 17 février 2024	Lundi 4 mars 2024
Vacances de printemps	Vendredi 13 avril 2024	Lundi 29 avril 2024
Vacances d'été	Vendredi 6 juillet 2024	

**PONT DE L'ASCENSION : les classes vaqueront le vendredi 9 mai 2024**